RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 10604
Numéro SIREN : 351 494 448
Nom ou dénomination : RENAISSANCE LES ARCHITECTES

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2022 sous le numéro de dépôt 115865

20221158652021

DATE DEPOT : 06/09/2022

N° DE DEPOT : 115865

N° GESTION : 1989B10604

N° SIREN : 351494448

DENOMINATION : RENAISSANCE LES ARCHITECTES

ADRESSE : 121 bd de Sébastopol 75002 Paris

MILLESIME : 2021

LPS11711752

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels deposés le :
06 SEP. 2022
Sous le N° : 115865

RENAISSANCE LES ARCHITECTES SARL

CAPITAL : 15 244,90 €
121 BOULEVARD DE SEBASTOPOL
75002 PARIS

SIRET : 351 494 448 00035

L'an deux mil vingt deux, le 30 juin, à 15 heures, au siège social, les associés se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE sur convocation de la gérance.

Sont présents :

. Monsieur BIASS Franck porteur de	300 parts
. Madame GUILLARD Pauline porteur de	100 parts
. Monsieur BIASSE Arthur porteur de	100 parts
. Monsieur DEWYNTER Nicolas porteur de	500 parts

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur BIASS Franck en sa qualité de co-gérant associé.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent au moins la moitié du capital social, et qu'en conséquence l'assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les statuts de la société ;

- le rapport du gérant sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que son rapport sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce ;

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé, ainsi que l'inventaire arrêté à la même date ;

- le texte des résolutions soumises à l'approbation des associés.

Le président expose que la présente assemblée a été convoquée verbalement avec communication de son ordre du jour, et qu'il y a eu dispense de l'envoi recommandé prévu par la loi, et que le rapport de la gérance, le texte de résolutions et d'une manière générale tous les documents exigés par la loi ont été adressés aux associés dans les formes et délais légaux avec la convocation à l'assemblée, et que pendant ce même délai, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation du rapport spécial de la gérance ;

- approbation des opérations, des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Quitus à la gérance ;

- affectation des résultats.

Il est ensuite donné lecture des rapports de la gérance.

Ces lectures terminées, le président ouvre la discussion.

Diverses observations sont alors échangées et personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce prend acte qu'aucune convention entrant dans le champ d'application dudit article n'est intervenue au cours de l'exercice considéré.

L'assemblée approuve en tant que de besoin la rémunération attribuée aux co-gérants s'élevant à 195 000 € pour Monsieur BIASS Franck, à 245 000 € pour Monsieur DEWYNTER Nicolas, à 91 000 € pour Monsieur BIASSE Arthur et 87 205 € à Madame GUILLARD Pauline au cours de l'exercice ainsi que leurs cotisations sociales prises en charge par la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société pendant l'exercice considéré, et pris connaissance des comptes de résultat, du bilan et de l'annexe dudit exercice, les approuve tels qu'ils lui sont présentés et en toutes leurs parties.

Elle donne en conséquence quitus entier et définitif à la gérance de l'exécution de son mandat pour le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice approuve la proposition de la gérance dans son rapport, et décide de l'affecter ainsi qu'il suit :

Le bénéfice de 23 836 € :

- aux autres réserves pour 23 836 €.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au cours des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	**Dividende net**
-31.12.2018.....	0,00 €
-31.12.2019.....	0,00 €
-31.12.2020.....	0,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou copie du présent procès verbal, pour remplir toutes formalités de publicité, dépôt et autre qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à seize heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par les participants après lecture.

Les associés,

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE

RENAISSANCE LES ARCHITECTES SARL

CAPITAL : 15 244,90 €
121, BOULEVARD DE SEBASTOPOL
75002 PARIS

SIRET : 351 494 448 00035

Nous sommes réunis en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE conformément aux articles L. 223-26 et L. 223-27 du Code de commerce, en vue de l'examen et de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

Au cours de cet exercice d'une durée de 12 mois, le chiffre d'affaires de notre société s'est élevé à 2 103 208 € contre 1 943 736 € l'an passé.

Le total des produits d'exploitation ressort à 2 122 122 € contre 1 961 644 € l'exercice précédent

Nos charges d'exploitation enregistrent un total de 2 077 115 € contre 1 894 286 € le dernier exercice.

Le résultat d'exploitation s'élève à 45 007 € contre 67 358 € l'exercice précédent.

En intégrant les résultats sur les opérations financières, soit (1 529) €, le résultat courant avant impôts se traduit par un bénéfice de 43 478 € contre 67 195 €.

Après prise en compte des résultats de nature exceptionnelle, soit (1 092) €, ainsi que l'impôt sur les bénéfices soit 18 551 € notre compte de résultat se solde par un bénéfice comptable de 23 836 €.

Le compte de résultat soumis à votre approbation se résume comme suit :

RUBRIQUES	31/12/20	31/12/21	Variation
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 943 736	2 103 208	159 472
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 961 644	2 122 122	160 478
CHARGES D'EXPLOITATION	1 894 286	2 077 115	182 829
RESULTAT D'EXPLOITATION	67 358	45 007	(22 351)
BENEFICE ATTRIBUE ou PERTE TRANSFEREE			
PERTE SUPPORTEE ou BENEFICE TRANSFERE			
PRODUITS FINANCIERS	293	291	(2)
CHARGES FINANCIERES	456	1 820	1 364
RESULTAT FINANCIER	(162)	(1 529)	(1 367)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	65 800		(65 800)
CHARGES EXCEPTIONNELLES	997	1 092	95
RESULTAT EXCEPTIONNEL	64 803	(1 092)	(65 895)
IMPOTS SUR LES BENEFICES	38 026	18 551	(19 475)
RESULTAT (Bénéfice ou Perte)	93 973	23 836	(70 137)

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice soit 23 836 € comme suit :

- aux autres réserves pour 23 836 €.

Nous vous demandons d'adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à PARIS, le 10 juin 2022

La gérance,

CABINET PICH

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE A L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE PARIS-ILE-DE-FRANCE

33, RUE JULIETTE SAVAR – 94000 CRETEIL – TELEPHONE · 01 43 39 26 92 – FAX 01 43 77 56 62 – cabinetpich@free fr

RENAISSANCE LES ARCHITECTES

121, BOULEVARD SEBASTOPOL
75002 PARIS

BILAN AU 31/12/2021

Exemplaire destiné au GREFFE

Copie certifiée conforme

Le Co-Gérant

2022

① **BILAN – ACTIF**

DGFiP N° 2050-SD 2022

cerfa

N° 15949 * 04

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	RENAISSANCE LES ARCHITECTES — Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	121 BD DE SEBASTOPOL 75002 PARIS
SIRET	3 5 1 4 9 4 4 4 8 0 0 0 3 5
Durée de l'exercice en nombre de mois*	1 2 — Durée de l'exercice précédent * 1 2

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31 12 2021 Net 3
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	14 500	AG 12 384	2 116
		Fonds commercial (1)	AH	7 622	AI	7 622
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	112 222	AU 79 184	33 037
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	18 086	BI	18 086
		TOTAL (II)	BJ	152 430	BK 91 568	60 862
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	100	BW	100
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	480 669	BY	480 669
		Autres créances (3)	BZ	24 371	CA	24 371
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	882 681	CG	882 681
COMPTES DE REGULARISATION		Charges constatées d'avances (3) *	CH	20 720	CI	20 720
		TOTAL (III)	CJ	1 408 541	CK	1 408 541
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 560 971	1A 91 568	1 469 403

Renvois (1) dont droit au bail		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations		Stocks		Créances	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 NOT-SD

EBP Informatique 2022

② **BILAN – PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impots)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	RENAISSANCE LES ARCHITECTES		Néant ☐ *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé 15 245)	DA	15 245
	Primes d'émission de fusion d'apport	DB	
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 525
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'art stes vivants * EJ)	DG	359 313
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	23 836
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	399 918
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	14 301
	TOTAL (III)	DR	14 301
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligatoires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	351 983
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV	261 457
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	53 535
	Dettes fiscales et sociales	DY	333 879
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	1 111
Compte de régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	53 217
	TOTAL (IV)	EC	1 055 183
	Écart de conversion passif * **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 469 403
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Écart de réévaluation libre	1D	
	- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	787 105
(5)	Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2022

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus / sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire / dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	40 à 50 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
Installations techniques	2 à 10 ans
Matériels et outillage industriels	5 à 10 ans
Installations générales, aménagements	5 à10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	3 à 7 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

b) Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode FIFO.

c) Titres de placements

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur achat.

En cas de cession de titres de même nature, la valeur d'entrée des titres cédés à été estimée selon la méthode FIFO.

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

d) Provisions réglementées

Les provisions réglementées et les provisions pour dépréciation des postes d'actifs ont été constituées conformément aux dispositions de la législation fiscale.

e) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Afin que le lecteur des comptes puisse porter un jugement avisé, les informations complémentaires sont données sur les divers tableaux suivants.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

⑤ **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: RENAISSANCE LES ARCHITECTES — Néant ☐ *

CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
		1		2		3	
INCORP	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	49 340	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre (dont composants L9)	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Installations, agencts* aménagts des constructions: dont composants M2)	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels: dont composants M3)	KS		KT		KU	
CORPORELLES	Autres immo corporelles: Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	35 135	KW		KX	
CORPORELLES	Autres immo corporelles: Matériel de transport *	KY	12 180	KZ		LA	2 999
CORPORELLES	Autres immo corporelles: Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	57 471	LC		LD	6 235
CORPORELLES	Autres immo corporelles: Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III	LN	104 786	LO		LP	9 234
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	17 995	1U		1V	91
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	17 995	LR		LS	91
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	172 122	ØH		ØJ	9 325

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions: Par virement de poste à poste		Diminutions: Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		1		2		3		4	
INCORP	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	27 218	LW	22 122	1X	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions: Inst. Générales, agencements aménagements des constructions	IS		MO		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillages industriels	IT		MJ		MK		ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements aménagements divers	IU		MM		MN	35 135	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport	IV		MP	1 799	MQ	13 380	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	63 706	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG	1 799	NH	112 222	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	18 086	2G	
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ		NK	18 086	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	29 017	ØL	152 430	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 NOT-SD

EBP Informatique 2022

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 *bis* SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle

Désignation de l'entreprise	SARL RENAISSANCE LES ARCHITECTES	Néant ☐ *
Exercice N clos le	3 1 1 2 2 0 2 1	

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col 1 – col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 – col 2) – col 5] (5)
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		①	②	③	④	⑤	⑥
1	Concessions brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice

Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement

(4) Ce montant comprend

le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4

- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne « Provisions réglementées »

CADRE B — DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation : le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 NOT-SD

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2022

⑥ **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N° 2055-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	RENAISSANCE LES ARCHITECTES	Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	34 268	PF	5 333	PG	27 218	PH	12 384
TOTAL I		RK	34 268	RM	5 333	RN	27 218	RO	12 384
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales agencements aménagements divers	QD	21 866	QE	4 980	QF		QG	26 845
	Matériel de transport	QH	6 531	QI	2 966	QJ	1 799	QK	7 698
	Matériel de bureau et informatique mobilier	QL	38 850	QM	5 791	QN		QO	44 641
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	67 247	QV	13 737	QW	1 799	QX	79 184
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	101 515	ØP	19 070	ØQ	29 017	ØR	91 568

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R8	
	Sur sol d'autrui	R7		R6		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales agenc. aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récupérables et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général *non ventilé* (NP + NQ + NR)	NW		Total général *non ventilé* (NS + NT + NU)	NY		Total général *non ventilé* (NW – NY)	NZ	

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 NOT SD

EBP Informatique 2022

⑦ **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2058 SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	RENAISSANCE LES ARCHITECTES	Néant ☐ *

	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
				1		2		3		4
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A II du CGI) *		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R	18 914	5S	14 301	5T	18 914	5U	14 301
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z	18 914	TV	14 301	TW	18 914	TX	14 301
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			7C	18 914	UB	14 301	UC	18 914	UD	14 301
Dont dotations et reprises		- d'exploitation			UE	14 301	UF	18 914		
		- financières			UG		UH			
		exceptionnelles			UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39 1 5ème du CGI									10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2022

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	RENAISSANCE LES ARCHITECTES	Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT 1	À 1 AN AU PLUS 2	À PLUS D'UN AN 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US
	Autres immobilisations financières	UT	18 086	UV	UW 18 086
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	37 089	37 089	
	Autres créances clients	UX	443 580	443 580	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1			
	Personnel et comptes rattachés	UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
	État et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	VM	19 475	19 475	
	État et autres collectivités publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 896	4 896	
	État et autres collectivités publiques : Autres impôts taxes et versements assimilés	VN			
	État et autres collectivités publiques : Divers	VP			
	Groupe et associés (2)	VC			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR			
Charges constatées d'avance		VS	20 720	20 720	
	TOTAUX	VT	543 846	VU 525 760	VV 18 086
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	À 1 an au plus 2	À plus d'1 an et 5 ans au plus 3	À plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	351 983	83 905	268 078	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	53 535	53 535		
Personnel et comptes rattachés		8C	61 051	61 051		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	164 748	164 748		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	99 454	99 454		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts taxes et assimilées	VQ	8 626	8 626		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	261 457	261 457		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 111	1 111		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	53 217	53 217		
	TOTAUX	VY	1 055 183	VZ 787 105	268 078	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	56 155			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 NOT SD

EBP Informatique 2022

⑨ **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFiP N° 2058-A-SD 2022
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	RENAISSANCE LES ARCHITECTES	Néant ☐*	Exercice N clos le 3 1 1 2 2 1

I RÉINTÉGRATIONS	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	23 836
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)	WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) WD		
	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles WE 14 080	XE	14 984
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du CGI) WF		
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS) WG 904		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option RA		
	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 *sexies* D du CGI) RB)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau n° 2058-B cadre III) WI		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067 *bis*) XX	XW	615
	Amendes et pénalités WJ 615		
	Charges financières (art 39 1-3° et 212 *bis* du CGI) * XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *	XY	
	Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice n° 2032 NOT SD)	I7	18 551
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE WL		
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI L7	K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme { Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12 80 % pour les entreprises à l'IR)	I8	
	{ - Imposées au taux de 0%	ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus values nettes à court terme	WN	
	{ - Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)		XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39 1-3ème et 212 du CGI) SU	WQ	28 563
	Zone d'entreprises* (activité exonérée) SW		
	Quote-part de 12 % des plus values à taux zéro M9		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		Y3	
	TOTAL I	WR	86 549
II DÉDUCTIONS	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G I E *		WT	
Provisions et charges à payer non déductibles antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau n° 2058 B SD cadre III)		WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - Imposées au taux de 15 % (12 90 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV	
	- Imposées au taux de 0 %	WH	
	- Imposées au taux de 19 %	WP	
	- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure	WW	
	- Imputées sur les déficits antérieurs	XB	
	Autres plus values imposées au taux de 19 %	I9	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *	WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)	ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *	ZY	
	Majoration d'amortissement *	XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations* — Reprise d'entreprises en difficulté (art 44 *septies*) K9	XF	
	Entreprises nouvelles (art.44 *sexies*) L2 — J E I (art. 44 *sexies* A) L5		
	S I I C (art 208C) K3 — Zone de restructuration de la défense (art 44 *terdecies*) PA		
	ZFU – TE (art. 44 *octies* A) ØV — Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*) 1F — Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 *quaterdecies*) XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 *sexdecies*) PP — Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*) PC — Zone de développement prioritaire (art 44 *septdecies*) PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)		XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies) X9 — dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E) YH)	XG	
	dont déduction exceptionnelle (art 39 *decies* A) YA — dont déduction exceptionnelle (art 39 *decies* C) YC		
	dont déduction exceptionnelle (art 39 *decies* B) YB — dont déduction exceptionnelle (art 39 *decies* D) YD		
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) YI — Créance dégagée par le report en arrière de déficit ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) YL		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		Y2	
III RÉSULTAT FISCAL	TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	{ Bénéfice (I moins II) XI		86 549
	{ Déficit (II moins I)	XJ	
Déficits de l'exercice reportés en arrière (entreprises à l'IS) *	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *		XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO) XN	XO	86 549

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT SD

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION
EBP Informatique 2022

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

2058A-SD

EXTENSION 1

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

Libellé	Montant
CSG NON DEDUCTIBLE	28 498
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	65

EBP Informatique 2022

⑩ DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058 B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	RENAISSANCE LES ARCHITECTES					Néant ☐ *
I	**SUIVI DES DÉFICITS**					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)					K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209 II 2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058 A SD)					K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis – K5)					K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058 A SD, ligne XO)					YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)					YK	
II.	**INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES**					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39 1 1° *bis* al 1° du CGI dotations de l'exercice					ZT	50 054

III	**PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1° *bis* al 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
	YN		YO	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau n° 2058 A-SD	↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032 NOT SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058 B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert

EBP Informatique 2022

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058 C SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	RENAISSANCE LES ARCHITECTES	Néant ☐*

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
						- Autres réserves	ZD	93 973
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	93 973		Dividendes		ZE	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF	
					Report à nouveau		ZG	
	TOTAL I	ØF	93 973		(N B le total I doit être égal au total II) TOTAL II		ZH	93 973

RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail	J7		)	YQ	7 403
	- Engagements de crédit bail immobilier					YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS	
DETAIL DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous traitance					YT	53 300
	Locations charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		)	XQ	84 203
	Personnel extérieur à l'entreprise					YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	22 544
	Rétrocessions d'honoraires commissions et courtage					YV	
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	231 079
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052 SD					ZJ	391 125
DETAIL DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE					YW	4 111
	- Autres impôts taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		)	9Z	74 801
	Total du poste correspondant à la ligne X du tableau n° 2052 SD					YX	78 912
TVA	Montant de la TVA collectée					YY	355 782
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	54 522
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *					ØB	500 908
	Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%
	- Numéro de centre agréé * XP			- Filiale et participations (Liste au tableau 2059 G-SD prévue à l'art 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui indiquer 1, sinon 0		ZR	
	- A des perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice					RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI					RH	

RÉGIME DE GROUPE*								
	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus values à 15 %	JK		Plus values à 0 %	JL
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC
	Groupe résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH		n° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032 NOT SD

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

EBR Informatique 2022

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFiP N° 2059 A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	RENAISSANCE LES ARCHITECTES	Néant ☐ *

A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
		1	2	3	4	5	8
I – IMMOBILISATIONS*	1	LICENCES LINEIS 05/04/2015	14 756		14 756		
	2	LICENCES LINEIS 17/01/2017	4 766		4 766		
	3	LICENCES LINEIS 17/01/2017	4 766		4 766		
	4	LICENCES LINEIS 21/03/2018	2 930		2 930		
	5	CMR VELO ELECTRIQUE 30/06/2021	1 799		1 799		
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme	Long terme : 19%	Long terme : 15% ou 12,80%	Long terme : 0%	Plus-value taxable à 19% (1)
			7	8	9	10			11
I – IMMOBILISATIONS*	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement définie par les lois de 1968, 1968 et 1975 effectivement utilisée			+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)							
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)			(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI

EBP Informatique 2022

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059 B SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	RENAISSANCE LES ARCHITECTES	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *

A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)

Origine		Montant net des plus values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	Sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	Sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

Origine			Montant net des plus values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie					
	Sur 3 ans au titre de	N 1				
		N 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI)	N 1				
		N 2				
		N 3				
		N-4				
		N 5				
		N 6				
		N 7				
		N 8				
		N 9				
	TOTAL 2					

B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus values de fusion d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) cochez la case ci contre		Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés) cochez la case ci-contre		
Origine des plus values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 NOT SD

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2022

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	RENAISSANCE LES ARCHITECTES	Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'IS
❷ Entreprises soumises à l'IR

Rappel de la plus value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12 8 % ❷	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies* 0 *bis* du CGI) ❶	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art 219 I e sexies-0 du CGI) ❶	

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12 8 %	Imputations sur les plus values à long terme de l'exercice imposables à 12 8 %	Solde des moins values à 12 8 %
①		②	③	④
Moins values nettes	N			
Moins values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1			
	N – 2			
	N – 3			
	N – 4			
	N – 5			
	N – 6			
	N – 7			
	N – 8			
	N – 9			
	N – 10			

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1					
	N – 2					
	N – 3					
	N – 4					
	N – 5					
	N – 6					
	N – 7					
	N – 8					
	N – 9					
	N – 10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 NOT-SD

EBP Informatique 2022

(15)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059 D SD 2022

Formule re obl gatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes moreles soumises é l impôt eur les sociétés seulement) *

Désignation de l entrepnse	RENAISSANCE LES ARCHITECTES	Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

			Sous comptes de la réserve spéciale des plus values à long terme				
			Taxées é 10 %	Taxees à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées é 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciele é la clôture de l exercice précédent (N – 1)		1					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	donnant lieu é complément d IS	4					
	ne donnant pas lieu à complément d IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale é la clôture de l exercice (ligne 3 – ligne 6)		7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)

Montant de la réserve é l ouverture de l exerc ce	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l exercice
		Donnant lieu á complément d impôt	ne donnant pas lieu à complément d impôt	
①	②	③	④	⑤

* Des expl cations concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 NOT-SD

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2022

(16) DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impots)

Designation de l entreprnse SARL RENAISSANCE LES ARCHITECTES			Néant ☐ *
Exercice ouvert le 01/01/2021 et clos le 31/12/2021		Données en nombre de mois	12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		YP	11
Dont apprentis		YF	1
- Dont handicapés		YG	
Effectif effectés à l actività artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabnqués prestations de services et marchandises		OA	2 103 208
Redevances pour concessions brevets licences et assimilées		OK	
Plus values de cession d'immobil sations corporelles ou incorporelles sl rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais Insontes au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	2 103 208
II – Autres produits é retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d exploitation reçues		OF	
Venation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu elles se rapportent au résultat d exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III – Charges é retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	
Venation négative des stocks		OQ	
Services exténeurs à l exception des loyers et redevances		OR	307 460
Loyers et redevances, à l exception de ceux afférents é des immobilisations corporelles mises á d sposition dans le cadre d une convention de location-gérance ou de crédit bail ou encore d une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déduct bles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres cherges de gestion courente (hors quotes parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de le valeur ajoutée des dotations aux amortissements efférentes à des immobil sations corporelles mises à disposition dans le cadre d une convention de locat on-gérance ou de crédit bail ou encore d une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Mo ns values de cession d immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées á une actività normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	307 460
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 – total 3)	OG	1 795 748
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée essujettie á la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329 DEF) Sl la VA calculée est négative, ll convient de reporter un montant égal á 0 au cadre C des formulaires n°s 1329 AC et 1329 DEF		SA	1 795 748

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entrepnses effectuant uniquement des opérations á caractère agricole n entrent pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

Si vous êtes assujettis á la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf notice du formulaire n° 1330-CVAE SD) veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE SD

Mono-établissement au sens de le CVAE cocher la case ci-contre	EV	X			
Chiffre d affaires de reference CVAE (report de la ligne OX le cas échéant ajusté é 12 mois)	GX	2 103 208	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	11
Chiffre d affaires du groupe économique (entrepnses répondant aux conditions de détention fixées á l article 223 A du CGI)				HX	

Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	1	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	1	
Date de cessation	HR			/			/																

(1) ATTENTION Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée efférente à la production immobil sée déclarée ligne OE portées en ligne OU

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE SD au § *Répartition des salariés* et dans la notice n° 2032 NOT-SD au § *Déclaration des effectifs*

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

* EBP Informatique 2022

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N° 2059 F-SD 2022

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1/2 (1) Néant ☐*

Exercice clos le 31122021 N° SIRET 35144448000035

Dénomination de l'entreprise RENAISSANCE LES ARCHITECTES

Adresse (voie) 121 BD DE SEBASTOPOL

Code postal 75002 Ville PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	1000

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique BIASS | Prénom(s) FRANCK
Nom marital | % de détention 30.00 | Nb de parts ou actions 300
Naissance Date 05/02/1956 | N° Département 69000 | Commune LYON | Pays FR
Adresse N° 67 | Voie RUE BUFFON
Code postal 75005 | Commune PARIS 5EME ARRONDISSEMEN | Pays FR

Titre (2) M | Nom patronymique BIASSE | Prénom(s) ARTHUR
Nom marital | % de détention 10 00 | Nb de parts ou actions 100
Naissance Date 10/01/1989 | N° Département 75015 | Commune PARIS 15EME ARRON | Pays FR
Adresse N° 71 | Voie RUE TRUFFAUT
Code postal 75017 | Commune PARIS 17EME ARRONDISSEME | Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires Dans ce cas il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Veuillez indiquer « M » pour Monsieur « MME » pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurant dans la notice n° 2032 NOT SD

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2022

Composition du capital social

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

Extension 2

2/2 (1)

Capital détenu par les personnes physiques

Titre (2) MME Nom patronymique GUILLARD Prénom(s) PAULINE
Nom marital % de détention 10 00 Nb de parts ou actions 100
Naissance Date 26/01/1987 N° Departement 75013 Commune PARIS 13EME ARRO Pays FR
Adresse N° 68 Voie AVENUE SAINT OUEN
Code Postal 75018 Commune PARIS 18EME ARRONDISSEMENT Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique DEWYNTER Prenom(s) NICOLAS
Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 500
Naissance Date 27/05/1974 N° Departement 91150 Commune ETAMPES Pays FR
Adresse N° 39 Voie -41 RUE ST FARGEAU
Code Postal 75020 Commune PARIS 20EME ARRONDISSEMENT Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance Date N° Departement Commune Pays
Adresse N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de detention Nb de parts ou actions
Naissance Date N° Departement Commune Pays
Adresse. N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prenom(s)
Nom marital % de detention Nb de parts ou actions
Naissance Date N° Département Commune Pays
Adresse N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de detention Nb de parts ou actions
Naissance. Date N° Département Commune Pays
Adresse N° Voie
Code Postal Commune Pays

EBP Informatique 2022

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059 G SD 2022

Formulaire obligatoire (art 38 de l'ann III au CGI)

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la soc été dét ent directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☒*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 1 N° SIRET 3 5 1 4 9 4 4 4 8 0 0 0 3 5

Dénomination de l entreprise RENAISSANCE LES ARCHITECTES

Adresse (voie) 121 BD DE SEBASTOPOL

Code postal 7 5 0 0 2 Ville PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si soc été établie en France) | % de détention
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si soc été établie en France) | % de détention
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établ e en France) | % de détention
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détent on
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme jur dique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si soc été établ e en France) | % de détent on
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires Dans ce cas il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombra total de tableaux souscrits en bas á droite de cette même case

* Des expl cations concernant cette rubnque figurent dans la notice n° 2032 NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2022